COMMUNE DE SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2023

20 H 30

L'an deux mille vingt trois, le 11 décembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Yves CLAMADIEU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1er décembre 2023

Présents : M. CLAMADIEU Yves, M. MONTEIX Guy, Mme DELZOR Lucette, Mme BAUDONNAT Béatrice, adjoints, Mme BASCOULERGUE Roselyne, Mme GUITTARD Michelle, M. DUCHAINE David, Mme SOUCHAL Isabelle, Mme BICHARD Sandrine, M. OUVRARD Jean-Marc.

Absent : M. SAUVAGE Claude

Secrétaire de séance : Mme DELZOR Lucette

Ordre du jour

- Présentation du projet photovoltaïque par la société GreenYellow
- Choix du bureau d'étude et demandes de subventions pour le diagnostic assainissement
- Demandes de subventions pour la salle des fêtes
- Intégration de parcelles en zone d'accélération des EnR
- Convention d'apport de déchets année 2024 entre la commune et le VALTOM
- Manifeste pour un élevage de ruminant durable au service de territoires vivants
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour : Honoraires maîtrise d'œuvre travaux réseau de chaleur.
Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire demande si des remarques concernant le procès-verbal du conseil municipal du 20 novembre 2023 ont été relevées.
Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis à la signature.

PRÉSENTATION DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE PAR LA SOCIÉTÉ GREENYELLOW

La société GreenYellow présente son projet au conseil municipal.

ETUDE DIAGNOSTIQUE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une étude diagnostique de l'assainissement collectif est prévue et qu'une demande de consultation a été faite à différentes agences.

Le conseil municipal :

- APPROUVE la nécessité de mettre en place une étude diagnostique de l'assainissement collectif ;
- Suit l'avis de la commission d'appel d'offres et RETIENT l'offre établie par C2EA pour un montant de 40 300 € HT avec la variante obligatoire, soit 48 360 € TTC et AUTORISE le Maire à signer le marché correspondant.
- DEMANDE l'attribution de subventions sur l'ensemble de l'opération, à savoir :

Agence de l'Eau à hauteur de 50% soit 20 150€
Conseil départemental à hauteur de 30% soit 12 090€

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION - FIC 2024

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le détail des travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 633 829,33 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE ce projet ;

- SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Départemental :
  * une subvention du Fonds d'Intervention Communal de 40% sur un montant de travaux de 633 829,33 € HT plafonnée à 250 000,00 €
  * le bonus bois local à hauteur de 15% du lot bois
  * le bonus énergie à hauteur de 15% des lots concernés par une économie d'énergie

- AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires.

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le détail des travaux de rénovation de la salle des fêtes. Ceux-ci permettront d'importantes économies d'énergie.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 647 985,33 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE ce projet ;
- SOLLICITE au titre du fonds verts une subvention de 40% sur un montant de travaux de 647 985,33 € HT
- AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires.

Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION BOIS LOCAL A LA REGION

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le détail des travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes. Il est prévu d'utiliser du bois local.

Il informe le conseil municipal que la Région attribue une aide financière dont le taux de financement est fixé à 20% du coût du **lot bois local** compris entre 15 000 et 300 000€ HT pour la fourniture et la pose.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE ce projet ;
- SOLLICITE au titre du lot bois local une subvention de 20%.
- AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires.

Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT REGION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le détail des travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes. Il précise que la commission permanente avait validée ce Contrat Région dans lequel est prévu un soutien régional de 100 000€ pour ce projet.

Compte tenu de l'inflation, les élus sollicitent la Région afin d'obtenir une aide un peu plus importante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE la Région afin d'obtenir l'aide pré-accordée de 100 000€ et demande 20 000€ supplémentaire pour faire face à l'augmentation tarifaire des travaux.
- AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires.

Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

INTÉGRATION DE PARCELLES EN ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ENR

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre reçue en Mairie contre le projet. Les élus souhaitent prendre le temps de la réflexion sur ce dossier, l'échéance du 31 décembre n'est plus d'actualité.

CONVENTION D'APPORT DE DECHETS ANNEE 2024 ENTRE LA COMMUNE ET LE VALTOM

Le Conseil Municipal, après lecture de la convention à établir pour l'année 2024 fixant les modalités techniques et financières d'apport de déchets sur les installations de stockage du VALTOM et après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2024 fixant les modalités d'apport de déchets sur les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du VALTOM.

Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

MANIFESTE POUR UN ELEVAGE DE RUMINANTS DURABLE AU SERVICE DE TERRITOIRES VIVANTS

Monsieur le Maire donne lecture du manifeste pour un élevage de ruminants durable au service de territoires vivants envoyé par la FNSEA 63.

Après débat sur le sujet, le conseil municipal donne son accord pour s'associer à celui-ci afin d'apporter son soutien à ce manifeste.

Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX RESEAU DE CHALEUR
MISE A JOUR DE LA DELIBERATION 2023/070

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au conseil municipal du 30 janvier 2023, la maitrise d'œuvre pour les travaux de création d'une chaufferie bois dans le bâtiment grange existant et d'un réseau de chaleur pour l'alimentation de l'école, de la salle polyvalente et de deux logements communaux ont été confiés à Auvergne Energie Solutions pour un montant des honoraires fixés à 11,4% du montant des travaux pour mission de AVP – PRO + EXE – ACT – DET - AOR et OPTION OPC.

Compte tenu des évolutions de prix, des résultats de l'étude de sol à proximité du bâtiment et de l'impact de la proposition architecturale du silo enterré, les honoraires ont dû être modifiés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE
    - de modifier les honoraires à 10.30% pour la BASE + EXE et 0.80% pour l'OPC pour la maitrise d'œuvre des travaux du réseau de chaleur.
    - de préciser la répartition par membre de l'équipe :
        67.4% pour AES,
        7.2% pour ALTER'RE (architecte),
        12.5% pour BETMI (BE Structure),
        10.6% pour CS2N (économiste).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents en lien avec cette décision.

Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

La cérémonie des vœux du Maire est fixée au dimanche 14 janvier 2024 à 10h30.